

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Gestion de portefeuille	No SD SD-2025-25
OBJET	Recommander au conseil de prendre acte du rapport de reddition de comptes dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'exercice 2023-2024, en lien avec l'implantation de vélos en libre-service et de stations BIXI	
No dossier(s) interne(s) : KDP44932 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts		
Actions : DÉPÔT RAPPORT FINAL - CONTINGENCES Demande d'achat : Non CT requis : Non		

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Gestion de portefeuille	No SD SD-2025-25
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-11-08 CE-20231108-3739 APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et la ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), au montant de 235 461 \$;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.</p> <p>(SD-2023-4265)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-07-11 CM-20230711-608 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE TAPU ET VÉLOCE III</p> <p><u>Résumé</u> ATTENDU QUE le programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;</p> <p>ATTENDU QUE le programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);</p> <p>ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et les règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;</p> <p>ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment et déposé relativement à ce programme est estimé à 3 758 170,86 \$, et que l'aide financière demandée au ministère est de 1 879 085,43 \$;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière de 1 879 085,43 \$ au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p> <p>sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet APPUYÉ PAR : Paolo Galati</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'autoriser le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 1 879 085,43 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);</p> <p>de confirmer sa contribution financière au montant de 1 879 085,43 \$;</p> <p>de s'engager à respecter les modalités d'application en vigueur et de reconnaître, qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;</p> <p>d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-2838)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Gestion de portefeuille	No SD SD-2025-25
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Afin de bonifier l'offre de service sur le territoire lavallois, le Service de l'ingénierie a déposé une demande d'aide financière au montant de 235 461 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour la mise en place d'un système de vélos en libre-service sur le territoire de la Ville de Laval, incluant des vélos à assistance au pédalage et par l'acquisition de vélos, d'ancrages et de stations BIXI.</p> <p>En août 2023, une lettre d'annonce (20230525-019) avec les conditions du programme confirme l'acceptation de la demande ainsi qu'une aide financière pouvant atteindre un montant maximal de 235 461 \$ pour le projet. Un versement initial de 80 % a déjà été déposé, soit un montant de 188 369 \$. Le versement final de 20 % sera déposé à la suite de l'approbation de la reddition de comptes, soit 47 092 \$, ce qui représente l'atteinte du montant maximal admissible dans le cadre de la demande.</p> <p>Résumé =====</p> <p>Montant total des dépenses 2023-2024 (taxes nettes incluses): 481 945,12 \$ Portion subventionnée (montant maximal de l'aide financière): 235 461 \$</p> <p>Le développement du système de vélos en libre-service permet de desservir le territoire lavallois, de créer une connexion avec celui de Montréal et de bonifier la démarche de développement durable en matière de mobilité active.</p> <p>La mise en place du système de vélos en libre-service a eu lieu en août 2023.</p> <p>Consultez les pièces jointes au sommaire décisionnel pour le détail des dépenses.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>Prendre note qu'aucune autre demande d'aide financière n'avait été soumise dans le cadre du projet.</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>à venir</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Gestion de portefeuille	No SD SD-2025-25
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'est engagée à les respecter;</p> <p>ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;</p> <p>ATTENDU QUE pour l'exercice financier 2023-2024, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1er avril 2023 et la date de la lettre d'annonce du projet;</p> <p>ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés au mois d'août 2023;</p> <p>ATTENDU QUE la Ville doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre ce qui suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées); - la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.); - le résultat relatif aux indicateurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> - nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement; - nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée); - nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non); - nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées; - nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées; <p>ATTENDU QUE la Ville s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);</p> <p>EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil;</p> <p>de prendre acte des formulaires de reddition de comptes et des rapports des travaux du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'exercice 2023-2024 préparé par le Service de l'ingénierie ainsi que les rapports détaillés joint selon les modalités d'application en vigueur;</p> <p>d'autoriser le Service de l'ingénierie à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable lesdits formulaires et lesdits rapports.</p>		